

2)Les aspects techniques

2.1)Le CPL du LINKY

Le cpl du linky est-il actif dès la pose ? Alors, déjà pour commencer, vous pouvez savoir s'il est associé au concentrateur du quartier en appuyant simultanément à la fois sur la touche – et sur la touche + pendant environ 3secondes pour rentrer dans le mode "maintenance". La fourche n'est pas un Y mais le symbole de la grappe. La plupart des poseurs et pire de certains techniciens Enedis ignoraient même l'existence de cette fonction ! Les G1 peuvent être "appariées", les G3 "associés" (relais d'un compteur à l'autre)

Comme il tente « d'appeler sa mère » pour s'associer au concentrateur il émet dès son raccordement au secteur, de légers petits pings en cpl : voici ce que cela donne convertit en audio sur une radio :

https://www.cjoint.com/doc/18_06/HFenHWADVix_linky-call-mother.mp3

C'est bien entendu presque rien par rapport à la déferlante de transmissions dans la grappe in situ Exemple en centre ville de Bordeaux à 50 cm du ccpi d'un logement SANS linky et cela 24h/24

https://www.cjoint.com/doc/18_07/HGyuE2skGZI_cpl-bx-22h.mp3

2.2FONCTIONNEMENT & CPL :

ERDF- ENEDIS utilise une partie de son réseau électrique aussi comme un réseau informatique en employant la technique dite de CPL (Courant Porteur en ligne). Ils osent dire qu'ils le font depuis 50 ans en s'appuyant sur le signal Jour/Nuit Heures pleines/Heures creuses mais il s'agit là du petit signal Pulsadis à 175 Hertz non intrusif de trames d'un maximum de 40 impulsions qui ne dure que quelques dizaines de secondes 2 à 4 fois par jour, donc rien à voir avec le cpl du linky et ses futures évolutions. Cette technique CPL consiste à ajouter au courant alternatif 220-230 V - 50 Hz, un signal modulé pulsé, de puissance théoriquement limitée, en utilisant une gamme de fréquences spécifiques 63,3 Khz et 74 Khz modulés en FSK à 2400 bauds pour le G1 et 35,9 KHz à 90,6 KHz sur 36 porteuses ofdm 8psk pour le G3, dans la bande Cenelec A , industries électriques.

Le modem est constitué d'un circuit intégré spécialisé AFE031 dont on trouve le datasheet sur le net.

www.ti.com/lit/ds/symlink/afe031.pdf

Injecté via un simple condensateur X2 de 305v 0,47 μ F sans aucun filtrage sélectif, ce signal cpl génère des nombreuses harmoniques dans les bandes radio et contribue à gravement polluer le courant 50 Hz (Dirty Electricity). Ce signal a pour fonction "de transporter" des informations numériques entre les compteurs Linky et des

"concentrateurs" en LAN IPV6 eux-mêmes reliés à internet par téléphonie GSM gprs edge en G/G2 900/1800 Mhz pour la robustesse, vers un centre de traitement via internet WAN (data center)

Ces fréquences CPL génèrent des harmoniques et l'harmonique de rang 2 peut être entendue beaucoup plus faiblement que sa fondamentale sur un poste radio en Grandes Ondes LW 150 Khz à 275 Khz..

harmonique de rang 2 entendue entre 150 et 275 Khz sur une radio Grande Ondes LW https://www.cjoint.com/doc/18_06/HFdqq3CEOHS_bruit-cpl.mp4 (ne pas tenir compte du bruit CEM à proximité du chauffe-eau) on entend le cpl sur un poste radio grandes ondes , et ce qu'on entend est beaucoup plus faible que la vraie transmission !!!!!!!!!!!

Tous les linky sont en grappe et possèdent une adresse IPV6 et sont comme un nœud sur le réseau comme des ordinateurs en LAN.

Ils peuvent aussi servir de répéteur pour amplifier et relayer les linky de vos voisins si ils sont situés trop loin du concentrateur, par exemple à la campagne. L'adresse ip est dite "associée" quand la communication est établie avec le concentrateur.

S'il est probablement vrai que la transmission de la courbe de charge à Enedis ne se fait qu'un fois par jour la nuit, en revanche il y a un ping de communication plusieurs fois par minutes 24H/24 entre tous les linky d'une grappe et son concentrateur associé interrogés les uns après les autres. De plus il y a la "surveillance du réseau" (reconnu par l'ANFR) afin d'informer Enedis en cas de coupure de courant ou de tentative de fraude par ouverture du cache borne plombé (double détection) Il en résulte un trafic PERMANENT !

Après son installation et tant que la campagne de pose n'est pas finie ou si le concentrateur n'est pas posé il y a peu de communication même si votre linky cherche à "appeler sa mère" d'où l'impression du public qu'il n'y a pas de problème avec ce

compteur, que c'est pareil qu'avant, il faut parfois plusieurs mois avant

la déferlante de transmissions et la gêne ressentie par les EHS.

Le concentrateur est équipé d'un logiciel console JAVA réputé avoir de nombreuses failles donc potentiellement facilement piratable !

Ce signal CPL Linky se propagera dans tous câbles extérieurs et intérieurs, que le logement soit ou non équipé d'un compteur Linky avec des effets de nœuds et de ventre à cause des ondes stationnaires d'une onde transmise dans l'antenne non accordée qui est constituée par tous les fils électriques.

C'est le futur module enfichable ERL en ZigBee 2,4 Ghz qui se chargera de communiquer (dans les 2 sens) entre le compteur et les objets connectés de la maison permettant ainsi par exemple un délestage à distance (coupure de vos appareils) gentiment appelé " effacement "

Ce module ERL à faible débit mais de grande portée sera directement alimenté par la 3^{ème} broche de la borne TIC Télé Information Client du compteur.

Le linky et ses fonctions pourront être modifiées en catimini par l'envoi à distance en téléchargement d'un nouveau firmware de mise à jour, ce qui en plus peut nuire à l'intégrité d'un appareil de comptage.

C'est ainsi que l'index facturé de la consommation actuellement encore enregistré en KW/H pourrait passer du jour au lendemain en KVA/H .

2.2)Se protéger du CPL du LINKY

Depuis 2011 Enedis et le CRE (Commission de régulation de l'énergie savaient qu'il faut mettre un filtre mais, comme il n'y a pas de place dans le linky.....

5 - La Commission de Régulation de l'Energie avait lancé l'alerte en 2011 !

La CRE acronyme de Commission de Régulation de l'Energie a publié en Juin 2011 un "Dossier de l'évaluation de l'expérimentation Linky", basé sur une évaluation réalisée sur 300 000 compteurs Linky. La CRE avait conscience que la transmission de la collecte des données par le CPL du Linky étant en mode conduit rayonné il se propagerait dans tous les appartements via tous les câbles du réseau électrique car ceux-ci font office d'antennes.

On peut lire page 28 du dossier de la CRE concernant la TIC :

" La transmission des données de la TIC (Télé Information Client) par CPL, qui éviterait la mise en place d'une liaison filaire ou d'un module radio, nécessiterait de mettre en place un filtre dans le compteur, quel que soit la technologie CPL utilisée. Or, actuellement ce type de filtre ne peut pas tenir dans le volume imposé pour le compteur".

Effectivement un filtre réseau passe bas efficace avec tore en ferrite pour éviter la saturation et des fils de section suffisante ont des dimensions incompatibles avec l'enveloppe d'un compteur standard, donc ne peuvent être intégrés dans un boîtier Linky.

Même si nous arrivons à faire déposer ces fichus compteurs, nos installations électriques seront toujours polluées par les CPL des autres linky, transitant sur les lignes électriques.

L'installation d'un filtre secteur anti-CPL va devenir obligatoire.

A faire brancher par un professionnel, pour des questions d'assurance-responsabilité, en cas de soucis ultérieurs sur l'installation électrique.

Les filtres du commerce peuvent se révéler insuffisants pour des électro-hypersensibles (EHS). Dans ce cas, il faut en installer deux, en série pour doubler le niveau d'atténuation.

Pour l'instant, à ma connaissance, il n'existe que 3 fournisseurs de filtres CPL.

- **Next-up**, qui ne passe que 32A et n'est pas encore homologué.
- **Zen Protect**, qui passe 63A mais il est hors de prix, 600 Euros
<https://www.geotellurique.fr/protection-electricite-sale-linky/714-filtre-cpl-biovolts-zen-protect-cenelec-a-a-d-protection-cpl-linky.html>

CEM Bioprotect3 modèles, beaucoup plus abordables. 25A pour les installations de 3KVA

40A « « « « 6KVA

63A« « « «12KVA



SANS FILTRE CPL

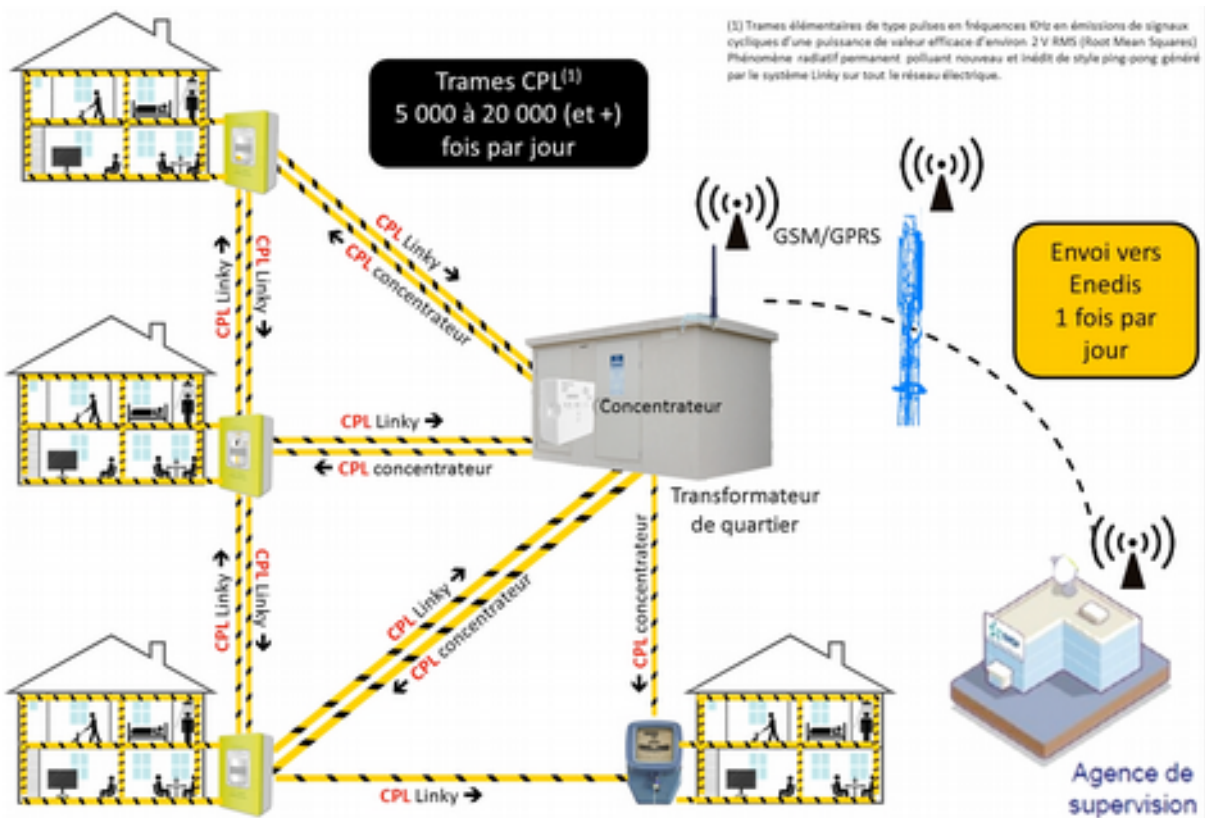


AVEC FILTRE CPL



2.3) L'architecture

LINKY



Il superpose au 220V/50Hz, des trames de fréquences CPL. (Courant Porteur en Ligne).

Il y a 3 générations de CPL.

- CPL G1 : exploitant les bandes de fréquence comprises entre 3 kHz à 148 kHz
- CPL G3 : exploitant les bandes de fréquence comprises entre 10 kHz et 490 kHz

CPL Haut débit : exploitant les bandes de fréquence comprises

entre 1,6 MHz à 30 MHz

A chaque démarrage, nos appareils émettent une 'signature' typique ce qui permet aux trames CPL de 'scanner' notre installation électrique afin de voir et savoir quels sont nos équipements ménagers, à quelles heures nous nous en servons, pendant combien de temps.

Comme les câbles électriques n'ont pas été étudiés pour supporter de la haute fréquence, cela engendre des perturbations :

Électriques sur les installations (fonctionnements erratiques des appareils, incendies).

Biotiques, au niveau de la santé (Pollution électromagnétique, surtout pour les enfants qui sont beaucoup plus réceptifs).

Intrusion dans la vie privée.

Répercussions financières (surfacturation à consommation égale).

2.4) POLLUTIONS DUES AU LINKY

Le Linky présente des risques sanitaires liés à l'irradiation 24/24 aux fréquences CPL

www.next-up.org/Linky_alerte_Sanitaire.pdf

Visualisation des trames polluantes du CPL linky. La sinusoïde représente le 220V 'propre'.

<https://www.youtube.com/watch?v=CZAfFnJKJEo>

Avec CPL 50Hz pollué



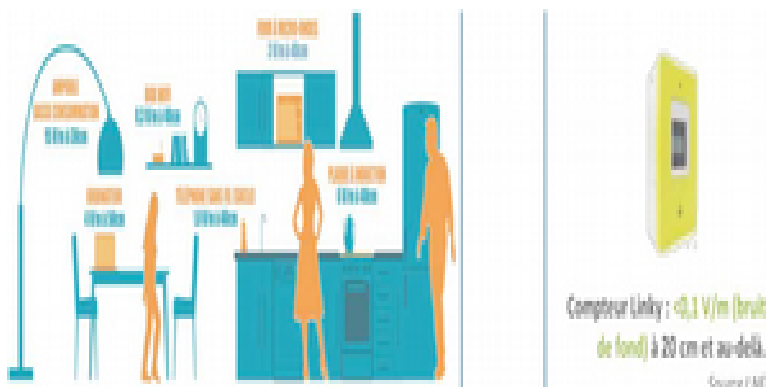
SANS CPL 50Hz propre



Champ réel rayonné par un linky 170v/m



Valeur de champ donnée par Enedis : 0,1V/m !



Exemple de sources d'exposition

2.5)INCENDIES DUS AU LINKY

Comme les fils électriques ne sont pas prévus pour passer la haute fréquence des CPL, cela engendre des échauffements et les linky ont déjà provoqué des incendies.

<http://www.santepublique-editions.fr/Linky-incendie.html>

<http://www.lavoixdunord.fr/231101/article/2017-10-01/coup-de-chaud-sur-le-compteur>

COUTERON Un nouveau compteur électrique s'enflamme

<https://www.ladepeche.fr/article/2017/11/27/2692870-deux-compteurs-linky-prennent-feu.html>

Le Parisien.fr 28 novembre 2017,

<http://www.leparisien.fr/louveciennes-78430/louveciennes-un-compteur-linky-part-en-fumee-28-11-2017-7420146.php>

La Voix Du Nord |

Publié le 1er/octobre/2017 CAMBLAIN-L'ABBÉ Coup de chaud sur le compteur Incendie compteur Linky

Mercredi 18/octobre/2017 à 04H56

<http://www.laprovence.com/article/edition-ailleurs/4668308/un-nouveau-compteur-electrique-senflamme.html>

La Dépêche.fr Publié le 27/novembre/2017 à 08:00

Toulouse. Deux compteurs Linky prennent feu.

Département de l'ESSONNE Commune de Bièvres LES FAITS : Le compteur LINKY a été installé dans le garage de notre maison le 20 septembre 2017.

Dans la nuit du 1er au 2 novembre 2017 à 00h15, le courant s'est coupé brutalement, simultanément d'un vacarme (crépitements violents) en provenance du garage.

Etant encore éveillé, je suis immédiatement allé voir et j'ai vu un crépitement d'arcs électriques extrêmement violent dans le compteur LINKY.

Le disjoncteur était toujours enclenché. Je l'ai basculé sur off mais les arcs électriques ont continué (normal, puisque le compteur est en amont du disjoncteur).

Le feu a démarré rapidement. Nous avons immédiatement appelé les pompiers.

Mon épouse, mon fils de 4 ans et moi nous sommes mis en sécurité à l'extérieur. Le temps que les pompiers arrivent et maîtrisent l'incendie, le garage et son contenu ont été détruits, la cuisine également ainsi qu'une partie de la toiture. Vous avez le résultat en photo. Merci aux pompiers de l'Essonne d'avoir sauvé le reste de notre pavillon.



LA SUITE : Sur notre témoignage, notre assureur a mis en cause ENEDIS. Il a fallu un mois pour que l'expertise contradictoire ait effectivement lieu aujourd'hui (29/11). ENEDIS s'est empressé de chercher à mettre en cause son prestataire ayant installé le compteur. Lors de cette expertise, côté ENEDIS, seul l'expert de l'assurance s'est déplacé. Aucun représentant d'ENEDIS n'était présent ! A ce stade, hormis notre témoignage, aucun élément indiscutable, vu l'état de l'installation, n'a permis de confirmer la cause racine du départ de feu. En attendant, une expertise complémentaire est requise qui repousse la possibilité de démarrer la réhabilitation de la maison à un délai indéterminé. L'expert de l'assurance d'ENEDIS s'est empressé de préciser qu'un accord de confidentialité devait être signé entre les différents experts (il est vrai que les conclusions pourraient être embarrassantes si elles étaient divulguées). Entre temps, afin de préserver l'état du reste de la maison en cette période automnale et hivernale, nous avons demandé dès le 13 novembre l'installation d'un compteur de chantier pour pouvoir chauffer. Là encore,

ENEDIS nous a imposé un délai indécent (6 décembre) pour simplement organiser une première visite. Nous avons eu beau faire valoir les circonstances et la nécessité urgente de préserver le reste de la maison, aucun effort n'a été consenti ! Nous attendons donc toujours. Jusqu'à présent, nous avons fait le choix avec mon épouse de ne pas faire de vague, nous attendant à une réaction constructive et bienveillante d'ENEDIS. Il n'en est rien, et donc, nous faisons le choix inverse !

<http://www.leparisien.fr/essonne-91/bievres-leur-maison-brule-ils-accusent-leur-nouveau-compteur-linky-04-12-2017-7432809.php>

<https://www.youtube.com/watch?v=gHxalqV1v8Q>

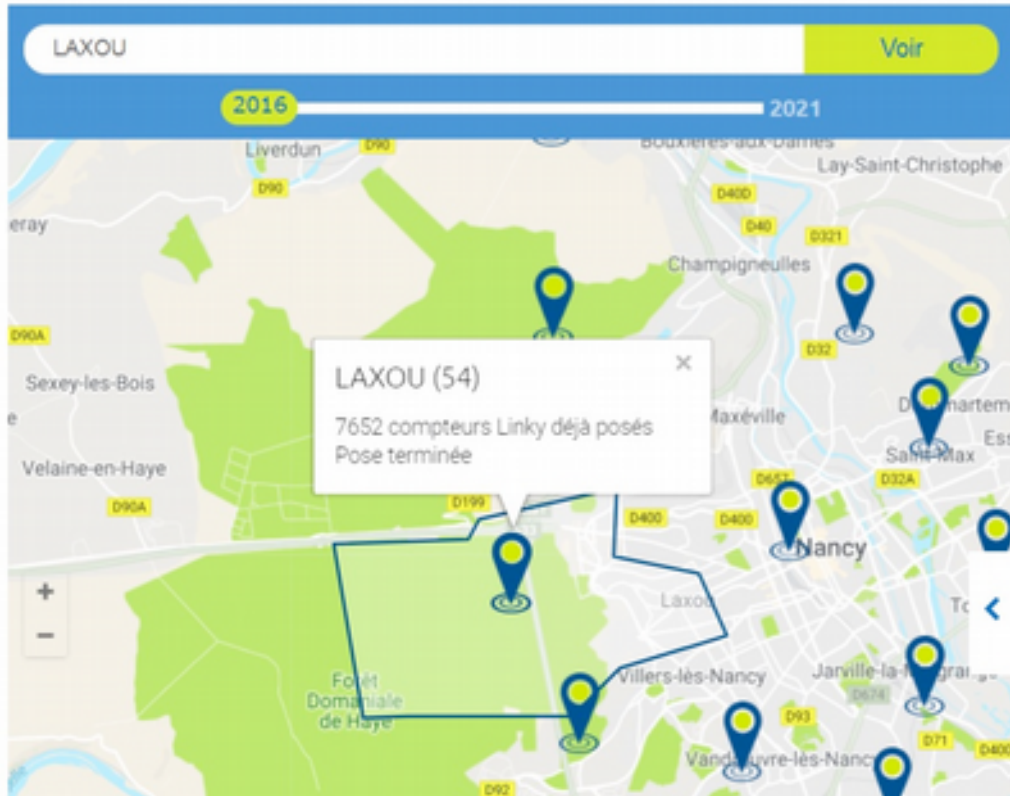
Les linky Hollandais brûlent aussi.VO <https://www.oogtv.nl/2018/03/smeltende-slimme-meter-laat-brandweer-uitrukken/>

Traduction auto. <https://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=nl&u=https://www.oogtv.nl/2018/03/smeltende-slimme-meter-laat-brandweer-uitrukken/&prev=search>

08/03/2018 76ème incendie électrique et 19ème incendie de linky depuis le 1er janvier. LE COMPTEUR LINKY FAIT HELAS SON 1ER MORT ! L'inévitable s'est produit : un nouvel incendie de compteur Linky a tué un habitant à Laxou (Meurthe- et-Moselle) LAXOU-CHAMP-LE-BŒUF (54) Le déploiement des Linky es terminé.

Mort dans son appartement enfumé. Protégés par leur appareil respiratoire isolant (ARI), les pompiers pénétraient dans l'appartement. Une épaisse fumée noire mêlée de suie envahissait alors immédiatement les communs. Armés d'une petite lance, les secours venaient rapidement à bout du sinistre. Et découvraient, étendu sur le sol du salon, le corps d'un homme sans vie. La victime était uniquement vêtue d'un sous-vêtement. Âgé de 44 ans, le locataire occupait seul son logement qui, après le drame, était totalement sinistré. Le compteur électrique fondu témoignait d'un important dégagement de chaleur tout comme les débris carbonisés évacués par les pompiers.

<https://www.estrepublicain.fr/actualite/2018/03/08/mort-dans-son-appartement-enfume>



Lundi 15 janvier 2018. France Bleu Touraine Un rapport du SIEIL en 2011 relevait déjà des incidents électriques suite à la pose de compteurs Linky dans le cadre de la phase d'expérimentation menée en Touraine de 2010 à 2011. La généralisation des compteurs Linky à toute la France avait pourtant été décidée pour la fin 2015.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/compteurs-linky-un-rapport-du-sieil-en-2011-pose-question-1515517817>

Dans ce tweet il est explicitement précisé qu'ENEDIS organise des formations pour faire baisser le nombre d'accidents lors de la pose des Linky par les sous-traitants (qui embauchent des débutants).

Il y a donc bien des accidents!

<https://twitter.com/formapelec/status/962272040689451010>

<http://www.bellacio.org/fr/spip.php?article148969>

<https://stoplinky76320.wordpress.com/2017/03/14/linky-landisgyr-preuve-explosive-du-risque-incendie/>

Document à télécharger

<https://levisrefuselescompteurs.files.wordpress.com/2015/06/schamber-final.pdf>

Un document confidentiel, qui n'aurait jamais dû être accessible ni au grand public ni aux médias, et qui a été transmis par **Landis+Gyr** à toutes les compagnies fournissant de l'électricité. Ce document porte sur les causes potentielles d'**incendies attribués aux compteurs intelligents**.

Il démontre clairement les faiblesses conceptuelles qui entraînent la **surchauffe et la fonte de ses composantes**, ce qui peut provoquer un incendie à terme.

<https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/03/14/linky-landisgyr-preuve-explosive-du-risque- incendie/>

Document à télécharger

<https://levisrefuselescompteurs.files.wordpress.com/2015/06/schamber-final.pdf>

Il faut savoir qu'en cas d'incendie par exemple, les assurances ne fonctionneront pas <http://www.bellacio.org/fr/spip.php?article148969>

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE EST OBLIGATOIRE.

Art R1792-4 du code civil <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000006443544&dateTexte=&categorieLien=cid> Elle doit être présentée, à jour de cotisation, sur simple requête du client, et couvrir l'ensemble des activités d'Enedis et/ou de ses partenaires, ainsi que les dégâts matériels et immatériels qui pourraient être occasionnés par l'installation ou le fonctionnement du compteur linky.

Or, la société EDF ASSURANCES (Immatriculation RCS Nanterre 412 083 347, au capital de 39.000 euros) est une société de «*courtage d'assurances et de réassurances*» et non une compagnie d'assurance, comme le prouve son extrait Kbis : la société EDF ASSURANCES n'est pas un assureur de dommages.

Par conséquent, la SA ENEDIS, en tant que personne morale assurant la promotion du LINKY dont elle a apposé la marque sur le capot en plastique jaune du compteur mis en place chez les abonnés, contrevient à l'obligation d'assurance à laquelle elle est tenue au titre de l'article 1792-4 du Code civil.

Ce défaut d'assurance prive ENEDIS de toute possibilité de contraindre ses clients à accepter le Linky et ses risques, car personne ne peut contraindre quiconque à assumer

un risque pour lequel il n'est pas assuré.

Si ENEDIS n'est pas assuré, les collectivités locales censées prendre le relais en cas de sinistre ne le sont pas non plus, si l'on en croit les exceptions prévues par GROUPAMA dans le cadre de sa police VILLASSUR pour les collectivités. Les collectivités ou leurs représentants peuvent donc faire l'objet de poursuites au civil comme au pénal car aucune compagnie d'assurance depuis 2003 ne couvre les risques et dommages résultant d'une technologie liée aux champs électromagnétiques.

2.6) PROTECTION INFORMATIQUE DU LINKY

Des compteurs ont été piratés dès leur sortie car, ils ne comportent aucune sécurité informatique.

12 JANVIER 2012 *Les compteurs d'électricité intelligents déjà piratés*

<http://www.nikopik.com/2012/01/les-compteurs-deelectricite-intelligents-deja-pirates.html>

Comme d'habitude avec les hackers, il ne faut pas attendre très longtemps pour qu'ils découvrent des failles au sein des nouveaux produits technologiques.

Libre à nous après de les acheter ou pas après tout... Mais que se passe-t-il quand **d'énormes failles de sécurité sont détectées dans un produit dont l'installation va bientôt être imposée chez tous les Français ?**

Car le compteur d'électricité intelligent, nommé aussi Linky par ERDF, ou Smart Meter en anglais, vient de montrer les graves problèmes qu'il peut causer pour la vie privée en Allemagne : des Hackers viennent en effet de démontrer qu'il était possible d'intercepter les données transitant entre un compteur d'électricité de nouvelle génération et la compagnie d'électricité.

Et si l'on analyse ces données, on peut alors connaître le nombre d'ordinateurs ou de téléviseurs présents dans un domicile (bientôt le contrôle automatique pour le paiement de la redevance ?), quelle chaîne de télévision vous êtes en train de regarder, et même si un film lu sur le lecteur DVD contient du contenu protégé par les lois sur la propriété intellectuelle !

Ces bidouilleurs ont aussi pu modifier les données envoyées, et faire croire qu'ils avaient eu une consommation d'électricité négative de -106610 kWh, et que donc la compagnie d'électricité leur devait de l'argent !!

Enfin ce qui est aussi complètement fou, c'est que l'on puisse obtenir ce genre d'informations détaillées depuis un bête compteur électrique... **N'y aurait-il pas une légère disproportion entre l'analyse de nos consommations électriques, et la capacité de savoir quasiment tout ce qu'il se passe dans notre maison et sur nos téléviseurs ?**

Voici en vidéo la conférence présentant le résultat des recherches de nos amis hackers :

<https://www.youtube.com/watch?v=YYe4SwQn2GE> (Activez les sous-titres en Français)

Extrait : "Interrogé par l'équipe de l'émission Xenius sur Arte, Ulrich Grebeler, Docteur en génie des sciences de l'informatique de l'Université du Rhin Waal des sciences appliquées:

Q. : Qu'est-ce que l'électroménager peut bien révéler sur ses utilisateurs ?

R. : « Les appareils récents qui communiquent les données en temps réel sont une source d'information à forte valeur ajoutée.

La précision est telle que nous pouvons reconnaître toutes les configurations d'appareils. A partir de la consommation que génère la luminosité d'un téléviseur par exemple, nous pouvons même identifier quel film visionne le téléspectateur.»

Les informations de consommation d'énergie transmises par les compteurs deviennent le miroir du mode de vie d'un foyer. De quoi intéresser les groupes énergétiques mais également les entreprises commerciales, les commissions d'enquête et les cambrioleurs."

Compteur électrique intelligent: quand le hacking mène au black-out général

<http://www.01net.com/actualites/compteur-electriqueintelligent-quand-le-hacking-mene-au-black-out-general-628914.html>

La sécurité informatique des « compteurs intelligents » mise en cause

3 janvier 2017

Lors du 33^e Congrès sur « le chaos des communications internet », qui vient de réunir près de 10 000 hackers et experts de la sécurité à Hambourg, Netanel Rubin, responsable d'une entreprise de sécurité informatique (Vaultra), a passé en revue tous les dangers que font courir aux utilisateurs les « compteurs intelligents ».

Ces compteurs ne sont en général protégés que par des codes à six caractères qu'il est facile de casser pour prendre leur contrôle. Cela s'explique par le fait que les vendeurs ou

installateurs des compteurs intelligents choisissent les solutions de protection les plus simples et donc les moins coûteuses. La plupart du temps, ces engins ne présentent d'ailleurs aucune protection particulière et il suffit de les relier à distance avec un réseau pour se procurer la liste des mots de passe censés les protéger. »

<https://www.politis.fr/articles/2017/01/la-securite-informatique-des-compteurs-intelligents-mise-en-cause-36042/>

Ce piratage montre ce qu'Enedis réfute :La vision totale de notre équipement électriqueEt ce qu'il s'est bien gardé de dire :Il pourra, ou diminuer à distance notre puissance disponible, passer de 6KW à 3KW, ou nous couper l'électricité, en cas de problèmes financiers, s'il y a un 'loupé' avec le fond de solidarité. p.ex. 2.7)La consommation des linky et des serveurs Big Data. EDF possède deux Data center (stockage et traitement de données) dans le département de l'Eure, un situé à Pacy-sur-Eure et celui de Val-de-Reuil, avec une consommation annuelle qui montait à 70 GWh chacun.

- 35 millions de compteurs Linky consomment 35 millions de Watts heure environ. 01 millions de concentrateurs consomment 34 millions de Watts heure environ. + 01 millions de bornes GPRS, qui seront obligatoires quand le RTC sera stoppé. Soit au total 69 millions de Watts heure, x 24 heures = 1.656 millions de watts/jour=1,65 MW 1 Mégawatt = 1000 Kilowatt = 1.000.000 Watts (1million de watts)
- Ces 2 sites, construits avec VOTRE argent, sont destinés à stocker et traiter VOS données qui seront récoltés avec le système linky PAYÉ par les usagers, (mensonge d'Enedis sur sa gratuité) et IMPOSÉ contre notre volonté.
- **La consommation électrique totale des compteurs linky, des concentrateurs et capteurs réseaux était de 513.22MWh/an (513 220 000 kWh/ an), avec les data center nous arrivons à un total de 653.22MWh/an (653 220 000 kWh/an)**
- **Soit la consommation de 139 786 foyers, une ville de 321 500 habitants suivant les moyennes de l'INSEE.**
- Pierre Monloubou, président du directoire d'ERDF, écrit dans sa lettre du 19/02/2016 page 5 :

« Pendant cette période, il ne communique pas. Il utilise (consomme) une puissance très faible d'un Watt, c'est dire une puissance de l'ordre de 1500 fois plus faible qu'une cafetière électrique. » • Ma cafetière consomme de l'énergie que quand je l'utilise, alors que le Linky c'est 24/24. Le compteur mécanique ne consommait de l'énergie que quand on consommait de l'énergie.

- 35 millions de compteurs Linky consomment 35 millions de Watts heure environ. - 01 millions de concentrateurs consomment 34 millions de Watts heure environ.

- + 01 millions de bornes GPRS, qui seront obligatoires quand le RTC sera stoppé.

Soit au total 69 millions de Watts heure, x 24 heures = 1.656 millions de watts/jour=1,65 MW1 Mégawatt = 1000 Kilowatt = 1.000.000 Watts (1million de watts)

3) ACTIONS

A la lecture des chapitres 1 et 2, tout citoyen peut refuser légalement la pose du LINKY. ENEDIS use et abuse de différents procédés (parfois hors la loi !) pour l'imposer. Cette marche forcée de pose répond uniquement à une stratégie commerciale et financière, où l'abonné est le perdant.

Les explications d'ENEDIS, sont toutes merveilleusement fausses et tronqués volontairement. Tous les problèmes juridiques, techniques et de santé, sont passés sous silence, éludés, et aucunes réponses précises et étayés ne sont fournies. Quelque part, outre l'arnaque de la pose forcée, s'ajoute un certain mépris affiché pour les citoyens qui demandent des comptes !

Si vous ne voulez pas de LINKY vous devez faire les actions suivantes :

1) Envoyer en RAR une lettre de refus chez ENEDIS (siège parisien et adresse locale).

Les modèles sont sur le site WEB de bien des mairies et se trouve facilement sur le WEB actuellement. Enedis vous répondra (ou pas !), conservez ce courrier mais n'y répondez pas.

2) Le harcèlement par téléphone étant un autre moyen utilisé par ENEDIS, filtrez les appels téléphoniques au mieux. Ne répondez pas aux numéros inconnus (souvent des centres d'appels !). Au cas où vous établissez la communication et découvrez ENEDIS au bout du fil, soit vous signifiez fermement votre refus du LINKY, sans autres explications, et coupez court à la conversation ! Dans tous les cas ne les laissez pas déployer leurs faux arguments (voire leurs menaces !), restez corrects, mais strictes, fermes et brefs ! Et si vous avez de l'humour et quelques notions de langues (slaves par exemple !), bredouillez

deux trois mots du style «

3)Plusieurs cas se présentent au sujet de l'emplacement du compteur que vous avez :

3.1)le compteur est à l'intérieur de votre maison ou appartement et vous êtes propriétaire de cette l'habitation. Dans ce cas ne laissez en aucun cas pénétrer les sous-traitants ENEDIS chez vous. Tous les prétextes mensongers seront bons. Si votre compteur actuel fonctionne et vous n'avez aucun problème ils n'ont pas à pénétrer chez vous.

3.2)Le compteur est à l'extérieur de votre habitation, dont vous êtes propriétaire, généralement dans un coffret donnant sur l'espace public.

Dans ce cas, la pose du LINKY vous échappe malheureusement. SAUF si vous « barricadez l'aces » à ce compteur d'une manière sure, élégante (quand même) et immédiatement débrayable par vous. Il est important de vérifier si le disjoncteur général est incorporé dans le coffret, auquel cas la pose d'un autre disjoncteur accessible à tous instants (en cas de problèmes électrique chez vous) à l'intérieur du logement est impératif (à faire par un électricien avec facture).

3.3) Vous êtes locataire (appartement ou maison). Le contrat est à votre nom, et vous payez donc l'EDF. Vous pouvez légalement refuser la pose du LINKY, même si le propriétaire souhaite cette pose.

Si votre compteur est à l'intérieur, même stratégie que si vous êtes propriétaire (voir plus haut)

Si votre compteur est à l'extérieur (dans une colonne technique avec les autres compteurs du voisinage souvent), vous devez « barricader » celui-ci comme si vous êtes propriétaire (voir plus haut).

4)Signalétique : il est souhaitable d'apposer à l'entrée de votre logement (maison, appartement) un panneau (large et bien visible !) du style « propriété privée, entrée interdite », et si vous avez un chien un autre panneau « attention au(x) chien(s) ».

5)Restez muets aux questions posés par les poseurs LINKY sur vos voisins, leurs habitudes, et tous autres renseignements demandés. Silence radio total.

6)Pour les utilisateurs Facebook un excellent groupe national :

<https://www.facebook.com/groups/635454549925576/>

Pour le collectif calvados :

Stop Linky Calvados <https://www.facebook.com/groups/1596024907366079/>
collectifstopleftinkycalvados@riseup.net